

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSEMBLEES GENERALES DES PORTEURS DES OBLIGATIONS A ECHEANCE 2023 ET 2026

Paris, le 16 juin 2022

Réside Etudes Investissement (la « **Société** »), maison mère du Groupe Réside Etudes annonce que l'assemblée générale des porteurs d'obligations à échéance février 2023 (ISIN FR0013071644, CODE COMMUN 133266674) (les « **Obligations 2023** »), d'une part, et l'assemblée générale des porteurs d'obligations à échéance décembre 2026 (ISIN FR0013464542, CODE COMMUN 208686500) (les « **Obligations 2026** », ci-après avec les Obligations Euro PP 2023 « **Obligations** »), d'autre part, qui se sont tenues le 15 juin 2022 sur première convocation, ont approuvé l'ensemble des résolutions à l'ordre du jour.

Les résolutions entreront en vigueur à la date du règlement livraison des obligations d'un montant de 60 millions d'euros sous forme de titres subordonnés à durée indéterminée, devant être souscrites par le Fonds de Transition (les « **TSDI** »).

Les résolutions portaient notamment sur :

- l'extension de deux années de la date d'échéance des Obligations 2023, passant du 18 février 2023 au 18 février 2025 ;
- la modification de la définition des « Fonds Propres Consolidés » dans la documentation des Obligations, et notamment dans le cadre du calcul du ratio de *gearing*, pour y inclure les TSDI ;
et
- le calcul du ratio de *gearing* à fin décembre 2021 effectué en tenant compte de l'émission des TSDI.